



## Commission Statuts & Règlements Réunion n° 8 du 9 septembre 2010

**Présents :** Patrick BOSCHIERO, Michel DEVAUX, Laurent EGHAZARIAN, Edouard ESKENAZI, Clément GOURDIN, Jean GRACIA, Annie LAURENT, Jack ROULET, Yves WERQUIN

**Excusés :** Eric BERENYI, Suzanne CATHIARD, Raymond HUNEAU, Jean-Michel MAILLARD, François VIGNEAU

La CSR souhaite un prompt rétablissement à Suzanne CATHIARD.

### 1. MOUVEMENTS A EFFET DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010

Voir note d'information annexée à la présente.

### 2. MUTATIONS

Mutation de l'athlète Thomas LORBLANCHET :

La CSR est saisie afin de savoir si les performances réalisées dans le cadre du Challenge Mondial de Trail sont éligibles à l'indemnité de formation. Il est décidé que cette indemnité est exigible.

Mutation de l'athlète Lauranne PICOCHÉ :

La CSR rappelle qu'un athlète est libre de muter gratuitement dans un délai d'un mois en cas de changement de statut de son club, et ce conformément à l'article 1.4.5 des Règlements Généraux.

Mutation de l'athlète Jeremy AZZOLINI :

Le club saisit la CSR suite à la demande de mutation de l'athlète, et s'oppose à la mutation au motif qu'aucune compensation financière n'est demandée alors même que l'athlète a réalisé des performances donnant lieu à compensation lors de compétitions organisées en Belgique.

Une enquête sera diligentée sur ces performances ; si elles ont été valablement réalisées, elles seront intégrées dans le SI-FFA et devront donner lieu au versement de la compensation financière.

### 3. TEXTES

Statuts des Ligues et des Comités :

Un toilettage et une actualisation des statuts des ligues et des comités seront réalisés courant 2011 pour une application en 2012.

Règlement disciplinaire :

Le texte modifié est présenté aux membres de la CSR pour étude.

Le texte définitif sera présenté au Bureau Fédéral du 13 octobre 2010 afin d'être adopté par le Comité Directeur du 20 novembre 2010.

Règlement sur la Sécurité des Trails :

Le projet de règlement sur la Sécurité des Trails initié par la Commission Nationale des Courses Hors Stade est transmis aux membres de la CSR.

Le texte définitif sera présenté au Bureau Fédéral du 13 octobre 2010 afin d'être adopté par le Comité Directeur du 20 novembre 2010.



#### 4. DIVERS

---

##### Rappel sur le calcul de la compensation financière :

La CSR rappelle que pour le calcul de la compensation financière, la performance prise en compte doit être réalisée dans des douze derniers mois précédant le dépôt de la demande de mutation, et ce conformément aux Règlements Généraux.

Pour le calcul du montant, **le barème actuel doit être appliqué même si la performance a été réalisée lorsque l'ancien barème était en vigueur.**

##### Modification des statuts du Comité du Morbihan d'Athlétisme :

La CSR a été saisie suite à la modification des statuts du Comité du Morbihan d'Athlétisme, au terme de laquelle les mandats de Président, de Secrétaire Général, de Trésorier Principal du Comité ainsi que des Présidents de commissions, ne peuvent dépasser deux olympiades. Après étude, la CSR décide que ces modifications sont non-conformes aux statuts de la FFA. Par conséquent, le Comité du Morbihan doit modifier ses statuts sur ce point.

**Prochaine réunion le 4 novembre 2010**